

# CONSEIL PORTUAIRE

## VENDREDI 15 JUIN 2012 à 16 H 00

**Présents** : Mrs Patrice RAFFARIN – Jean-Pierre OLLIVIER – David ZELIE – Jacques CAMUS - Hugues CHAUVEAU – Jacques MENANTEAU – VICTOR Jean-Michel – MOTTE Florentin – Josiane TOURNIER.

**Secrétaire** : Mme BOYER Guylène

### **1/2 – Budget 2011 / prévision budget 2012**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président, Patrice Raffarin, fait lecture des budgets primitifs année 2011 et année 2012. Pas de remarques du conseil portuaire.

### **3 - Organisation du port**

**Surveillance** : L'idée de la vidéo surveillance est de nouveau discutée pour la surveillance du port. Seulement, l'investissement et l'installation de ce matériel sont très compliqués. Cependant, pour une meilleure protection des bateaux, un éclairage pourrait être envisagé, une étude est en cours auprès de l'entreprise Citéos.

**Baignade** : Interdiction de sauter de la jetée mais aussi dans l'enceinte du port. JPO a budgétisé une plate forme de 9 m<sup>2</sup> qui devrait être installée dans la zone de surveillance de la baignade face au poste de secours en juillet et août uniquement.

**Stationnement** : JMV soulève le problème des bateaux installés dans le port sans autorisation de la mairie. Une surveillance plus vigilante s'impose.

**Liste d'attente** : JMV demande une mise à jour de la liste d'attente lorsque le projet des mouillages plage Sud débutera. Un paiement pour les frais administratifs pourrait être demandé aux personnes inscrites sur la liste lors de cette mise à jour. Les communes de St Martin et La Flotte procèdent de cette façon. Pour les mouillages plage Sud bien demander la catégorie du bateau.

**Travaux** : le conseil portuaire rappelle les problèmes concernant les gravats gênants dans le port. Un chenillard sera utilisé lors des travaux de la séquence 5.

**Stationnement** : Le projet du port doit s'accompagner de places de stationnement avec le projet des Tamaris. Le projet de la séquence 5 prévoit du stationnement en front de mer promenade Th. Porsain. Idée du stationnement : potelets comme pour la rue du Moulin. Mais aussi autour de la cale en face des Ets Gendre.

Pour le stationnement des véhicules des amodiataires du port, un modèle de carte de stationnement est proposé par M. le Maire ce qui permettra à la Police Municipale de ne pas verbaliser. Attention à ne pas faire d'abus de stationnement, cette carte permettra seulement aux amodiataires de pouvoir charger ou décharger leur véhicule, ensuite ils devront stationner leur véhicule sur un emplacement prévu à cet effet.

#### 4 – Aménagement du Port

##### Projet d'aménagement du port :

Monsieur le Maire souligne qu'au 15 juin une réécriture du SMVM est en cours et qu'en septembre le volet sera public. Il concerne les mouillages plage Sud, l'organisation du port avec limite portuaire, l'aménagement de pontons pour accueillir 140 à 150 bateaux environ. Il faut prévoir de monter un dossier administratif pour un dragage en 2013, qui sera suivi d'un dossier d'investissement pour les pontons. Plan APPRP présenté conforme. Un investissement de 1 100 000 € HT sera nécessaire pour l'aménagement complet du port dans les limites reconnues actuellement. Le dossier doit passer en commission des sites. Nous savons que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer subventionnera le projet à hauteur de 20%. Le Conseil Régional s'engagerait éventuellement à hauteur de 30%. Le projet prévoit environ 140 places, monter un plan de financement.

JMV demande si l'écotaxe peut servir à financer le projet ?

PR souligne que non car l'écotaxe est réservée à la Défense des côtes et au maintien de la qualité de l'environnement de l'Ile de Ré.

#### 5 – Questions diverses

JM demande des informations concernant les travaux du parking de Sablanceaux.

PR souligne que les travaux devront débuter courant septembre 2012 et se feront sur deux ans. Date d'aménagement du port ? Dragage prévu printemps 2013 après analyse des sédiments et établissement du dossier de dragage avec le concours du Conseil Général. L'aménagement des pontons pourraient débuter en 2014. Les dossiers devront être déposés auprès de la Commission des Sites.

JPO indique au conseil portuaire que la communauté de communes va se munir d'un roto-dévaseur qui pourrait être utilisé par les différentes communes selon des modalités à définir.

Mouillages Plage Sud ? Chiffres et plans erronés, ce dossier rencontre des difficultés auprès de la Préfecture. Créocéan doit corriger le dossier des mouillages selon les avis de Mme la Préfete.

Kite Surf : JM souligne des problèmes avec la zone du Kite Surf. PR répond que la zone est bien balisée notamment par des bouées jaunes. Néanmoins, les pratiquants ne respectent pas toujours la signalisation.

Parcs à huîtres : JM précise que le balisage des parcs à huîtres n'est pas complet. Il manque une ou deux perches.

Pas de la Fontaine : JMV signale qu'il y a une occupation abusive de la cale du pas de la Fontaine par les Ets Chandean (stationnements Jets Ski).

La Chaloupe : le feu du bar-restaurant la Chaloupe peut-être gênant pour la navigation entrante des bateaux.

**FIN DE SEANCE 18H**